

MÉMOIRE DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE



PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Par
Dominic Vézina
Conseiller stratégique

22 août 2016



L'INM est une organisation indépendante, non partisane, œuvrant principalement au Québec, dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. L'INM agit dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et des principes de développement durable, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Fondé en 2003, l'INM est devenu la référence en participation citoyenne.

www.inm.qc.ca

Depuis quarante ans, la participation électorale est en chute libre. Ce déclin s'explique par une chose : la faible participation électorale des jeunes. En quarante ans, le taux de participation des jeunes 18-34 ans s'est vu réduit de 40%, sauf pour l'élection générale de 2015.

L'abstention électorale des jeunes est un drame et une faiblesse pour notre démocratie. Un jeune qui ne vote pas lorsqu'il acquiert le droit de vote à 18 ans est susceptible de ne jamais voter par la suite. Sans compter qu'en s'abstenant de voter, les jeunes se privent de leur influence sur le choix des gouvernements et des politiques qui en découlent. On peut donc parler d'un suicide politique générationnel!

Les principaux déterminants de la participation électorale des 18-34 ans sont la conception de l'exercice du droit de vote comme un devoir, l'intérêt pour la politique et l'information à son sujet. Il nous apparaît donc important de développer une stratégie globale, en partenariat avec tous les acteurs concernés, pour développer des compétences civiques et de développer une meilleure compréhension du système démocratique dans lequel s'inscrivent les jeunes.

L'Institut du Nouveau Monde (INM) propose l'institution d'un rite de passage civique pour les jeunes. Le rite de passage s'articule autour de cinq réformes audacieuses :

1. Un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté en 3^{ème} secondaire ;
2. Le droit de vote à 16 ans ;
3. Un service civique volontaire pour les 16-24 ans ;
4. L'institution du vote obligatoire incluant la possibilité du vote blanc ;
5. L'instauration d'un mode de scrutin partiellement proportionnel.

Cette stratégie suppose des réformes d'envergure. Elle s'appuie sur une conception renouvelée de la démocratie où la participation électorale est non seulement souhaitée, mais attendue et encouragée, et dans laquelle voter est bien plus qu'un simple droit, c'est un devoir et une responsabilité! Rehausser la participation des jeunes à la vie démocratique nous apparaît d'une importance cruciale et nous croyons que cet enjeu devrait faire partie d'une priorité nationale.

Avant-propos

À l'invitation du Comité Spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes du Canada, l'Institut du Nouveau Monde (INM) présente un mémoire portant sur la faible participation des jeunes 18-34 ans aux élections générales et cinq réformes pour renverser cette tendance.

L'Institut du Nouveau Monde

L'INM est une organisation indépendante, non partisane, œuvrant principalement au Québec, dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. L'INM agit dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et des principes de développement durable, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Fondé en 2003, l'INM est devenu la référence en participation citoyenne. Ses compétences sont reconnues et ses services retenus dans tous les milieux québécois aussi bien qu'à l'étranger. L'INM est lauréat en 2005 du Prix Claire-Bonenfant du gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique. L'INM organise chaque été, depuis 13 ans, une École de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 35 ans. Cette activité a été désignée en 2010 comme l'une des trois meilleures pratiques d'éducation civique au Canada par l'Institut pour la citoyenneté canadienne, et elle est reconnue par la Commission canadienne de l'UNESCO. L'INM préside à des dialogues entre citoyens et experts, notamment les Rendez-vous stratégiques de l'INM, publie annuellement *L'état du Québec*, promeut et soutient l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale et propose plusieurs programmes destinés à l'information, la délibération et la mobilisation des citoyens dans le cadre de ses propres initiatives mais également au service d'organisations publiques et privées qui sollicitent ses services. En 2010, 2011 et 2012, l'INM a co-organisé à Montréal les Assemblées mondiales de CIVICUS – Alliance mondiale pour la participation citoyenne.

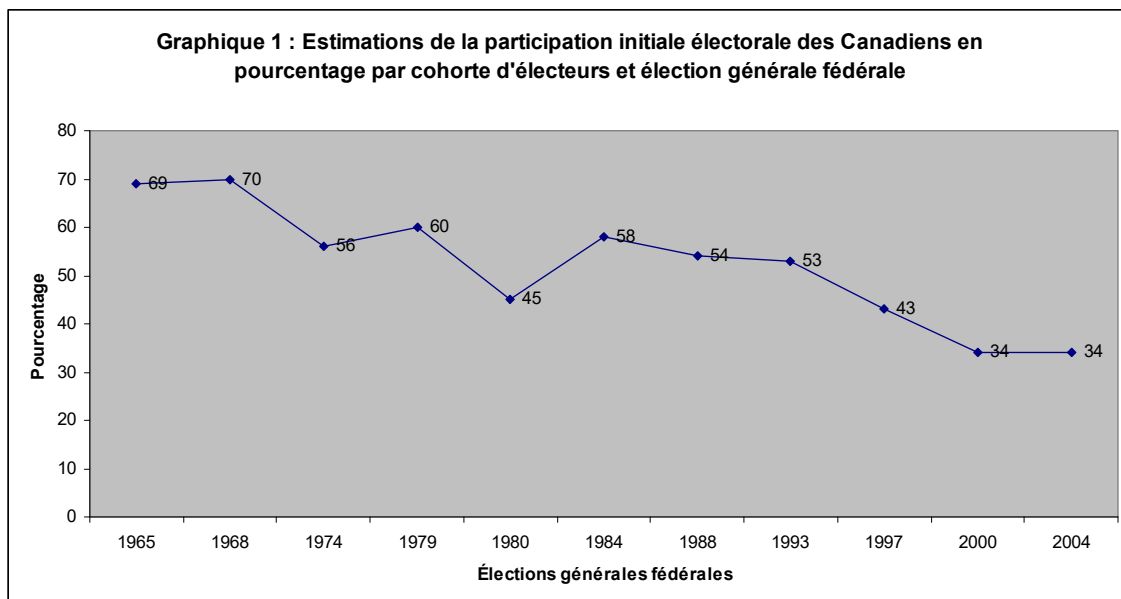
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

5605 avenue De Gaspé
Bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4
inm@inm.qc.ca
514 934-5999

www.inm.qc.ca

1. Un sommaire de revue de littérature

Le déclin de la participation électorale des jeunes Canadiens est une tendance lourde et profonde comme en témoigne le graphique ci-dessous. Si les 18-34 ans ont toujours voté dans une proportion moindre que leurs aînés, on observe depuis les années 80 un phénomène inquiétant et préoccupant : la diminution constante et significative du taux de participation initiale électorale, c'est-à-dire la diminution de la participation des membres d'une nouvelle cohorte d'électeurs appelés à voter pour la première fois. En effet, ce taux de participation est passé de 70% dans les années 60, à 50% dans les années 80, à 40% dans les années 90 et à un peu plus de 30% en 2004. Une chute libre de près de 40% en 40 ans! Les plus récentes élections générales ont quant à elles démontré une augmentation du taux de participation des 18-34 ans avec plus de 40% en 2011 et près de 60% en 2015. L'augmentation significative du taux de participation à l'élection générale de 2015 devra faire l'objet de recherches approfondies pour comprendre ce soudain intérêt des jeunes pour une campagne électorale. Toutefois, un taux de participation qui avoisine les 60 % chez les jeunes de 18-34 ans demeure en dessous des attentes légitimes en démocratie, notamment parce que le vote initial, celui que l'on exerce pour une première fois, est crucial pour les déterminer la participation électorale future compte tenu du fait qu'une personne qui ne vote pas la première fois qu'elle obtient le droit de vote a plus de risque de ne pas voter le reste de sa vie.



Source : Blais et Loewen (2011), *La participation électorale des jeunes au Canada*, p. 15.

La littérature consultée, en particulier les études d'Élections Canada, nous donne des indications sur les principaux déterminants de la participation (et de la non-participation) électorale des jeunes que nous exposerons ci-dessous, mais d'aucuns conviennent qu'il est impératif d'approfondir notre compréhension du phénomène en menant une enquête nationale d'envergure et des études à la fois quantitatives et qualitatives à chaque scrutin.

Cela étant dit, les données disponibles pointent toutes dans la même direction : l'une des avenues les plus prometteuses pour lutter efficacement contre le déclin de la participation électorale des jeunes est d'augmenter le taux de participation initiale électorale.

C'est pourquoi l'INM soutient l'idée de développer une stratégie globale dont l'objectif est de renverser la tendance. Celle-ci doit viser prioritairement le public cible se composant des 16-21 ans, c'est-à-dire les jeunes sur le point d'acquiescer le droit de vote ou de voter pour la première fois. C'est la raison pour laquelle les mesures ou programmes d'éducation civique au secondaire, au collégial et à l'université occupent une place centrale dans la stratégie que nous proposons. Avant de la présenter, résumons d'abord les principaux constats se dégageant de la littérature consultée.

Les déterminants de la participation électorale des jeunes

De l'état des connaissances actuelles sur la participation électorale des jeunes de 18 à 34 ans, nous retenons que si certaines caractéristiques sociodémographiques – dont l'âge, le niveau de scolarité et le lieu de naissance – ont une certaine incidence sur la décision de voter, trois facteurs politiques exercent une influence déterminante :

- Concevoir l'exercice du droit de vote comme un devoir ;
- Être intéressé par la politique ;
- Être informé à son sujet.

Les principaux facteurs invoqués par les jeunes qui les incitent à ne pas voter ne sont pas directement l'envers de ceux qui les motivent à participer. Les deux principales raisons de l'abstention des 18-34 ans, sont le désintérêt envers la politique et le fait d'être trop occupé. Le troisième motif d'abstention diffère selon la sous-catégorie d'âges : les 18-24 ans invoquent des problèmes liés à l'inscription sur la liste électorale alors que les 25-34 ans mentionnent des raisons relevant du cynisme. Le cynisme semble apparaître plus tardivement comme motif d'abstention que les autres facteurs analysés.

Si on compare ces motifs de la participation (et de la non-participation) électorale avec ceux évoqués par les cohortes d'électeurs plus âgés, on observe des similitudes, mais aussi des distinctions.

À l'instar de leurs aînés, les jeunes votent principalement par sens du devoir civique. Toutefois, les raisons de ne pas voter diffèrent selon les groupes d'âge : les 35 à 54 ans invoquent principalement des raisons relevant du cynisme – notamment le fait de n'aimer aucun des enjeux électoraux, aucun des candidats et aucun des partis politiques ou le manque de confiance envers ceux-ci. Les 55 ans et plus invoquent plutôt des raisons d'ordre personnel, notamment le fait de se trouver hors de la circonscription ou le fait d'avoir des problèmes de santé. Il est intéressant de noter que le cynisme comme motif d'abstention gagne en importance avec l'âge. Dit autrement, il semble que plus on vieillit, plus on est susceptible de devenir cynique envers la politique.

En résumé, selon la littérature consultée, les principaux déterminants de la participation électorale des 18-34 ans sont la conception de l'exercice du droit de vote comme un devoir, l'intérêt pour la politique et l'information à son sujet.

2. Cinq réformes audacieuses

Pour assurer une meilleure participation électorale des jeunes, l'INM est favorable à une réforme du système électoral actuel tout en développant de manière complémentaire une stratégie globale favorisant le développement de compétences civiques chez les jeunes.

L'INM propose une stratégie audacieuse qui s'appuie en premier lieu sur l'institution d'un rite de passage civique à la fin de l'adolescence.

Cette stratégie, qui fait la synthèse des résultats de consultations menées par l'INM, suppose des réformes d'envergure. Elle s'appuie sur une conception renouvelée de la démocratie, où la participation électorale est non seulement souhaitée, mais attendue et encouragée, et dans laquelle voter est plus qu'un droit, c'est un devoir et une responsabilité.

Le rite de passage civique s'articule autour de cinq réformes substantielles :

1. Un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté en 3^e secondaire ;
2. Le droit de vote à 16 ans ;
3. Un service civique volontaire pour les jeunes de 16 à 24 ans ;
4. L'institution du vote obligatoire incluant la possibilité du vote blanc ;
5. L'instauration d'un mode de scrutin partiellement proportionnel.

Nous savons que ces réformes ne font pas l'unanimité. Toutefois, celles-ci se justifient par les résultats de recherches. Nous croyons que la feuille de route exposée ici est bonne. Mais si ces idées ne sont pas retenues, nous invitons ceux qui les mettent en doute à proposer des alternatives qui permettront d'atteindre les mêmes buts. Ne rien faire serait inacceptable.

1. Un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté en 3^e secondaire

L'éducation à la citoyenneté est le moyen le plus sûr d'intéresser les jeunes à la politique. Or l'une des principales raisons de l'abstention électorale des jeunes est qu'ils ne comprennent pas en quoi la politique est utile dans leur vie. Un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté devrait être offert en 3^{ème} secondaire, un moment où l'école est obligatoire, pour s'assurer que tout le monde y soit sensibilisé. De plus, une simulation de vote devrait être systématiquement offerte à tous les élèves, et ce, à chaque élection.

2. Le droit de vote à 16 ans

L'abaissement à 16 ans de l'âge où l'on acquiert le droit de vote se justifie dès lors. Le jeune vient de recevoir une éducation civique qui le prépare à exercer son droit de vote en connaissance de cause. Il est motivé et accompagné dans cette démarche. C'est ici que s'instaure le rite de passage civique que nous proposons. Tous les jeunes de 16 ans, toujours sur les bancs d'école, vont voter en même temps pour la première fois dans un contexte institutionnel (l'école) qui soutient cet engagement. Une célébration de l'obtention du droit de vote, semblable à celle accompagnant l'acquisition de la citoyenneté par les immigrants, devrait être instituée.

3. Un service civique volontaire pour les jeunes de 16 à 24 ans

Il est démontré que l'engagement et la participation suscitent encore plus d'engagement et de participation. L'engagement civique entraîne aussi la participation électorale. Une façon de soutenir l'engagement et la participation des jeunes une fois qu'ils ont quitté l'école secondaire est de leur offrir la possibilité de servir leur communauté via un service civique volontaire.

4. L'institution du vote obligatoire incluant la possibilité du vote blanc

Pour bien marquer le fait que le vote n'est pas seulement un droit, mais un devoir, nous croyons qu'il y a lieu d'envisager de rendre le vote obligatoire, une formule qui existe dans une trentaine de pays dont la Belgique et l'Australie, des pays comparables au nôtre. Le vote obligatoire devrait permettre d'enregistrer les abstentions volontaires, par ce que l'on appelle le vote blanc car celui-ci permet d'exprimer le rejet de tous les partis en lice si aucun ne satisfait ses aspirations. Le vote obligatoire aurait aussi pour effet d'obliger tous les partis à s'intéresser non seulement à leur clientèle acquise, mais à tous les citoyens, y compris les jeunes.

5. L'instauration d'un mode de scrutin partiellement proportionnel

Enfin, les recherches indiquent que l'une des raisons pour lesquelles des jeunes ne vont pas voter est qu'ils ont le sentiment que leur vote ne compte pas s'ils appuient un tiers parti ou s'ils appuient un parti dominant, mais dont les chances de l'emporter dans sa circonscription sont faibles. En instaurant un nouveau mode de scrutin incluant une part de proportionnelle, les citoyens auront le sentiment que leur vote compte. Cela ferait tomber une objection au vote obligatoire.

Le vote des jeunes est déterminant pour l'avenir

Le déclin de la participation électorale observé depuis les années 1980 est principalement dû à la désaffection des jeunes électeurs. Il a été maintes fois démontré que la première expérience de vote est déterminante quant au comportement électoral futur : si un jeune acquérant le droit de vote ne l'exerce pas la première fois, il est plus susceptible de ne pas voter par la suite.

Nous avons observé dans nos études que le premier motif invoqué par les jeunes qui votent pour se rendre aux urnes est le sens du devoir. Et que le principal motif invoqué par ceux qui ne votent pas pour s'abstenir est la méconnaissance de la politique.

Ce sont d'abord ces observations qui ont amené l'Institut du Nouveau Monde à réfléchir à une stratégie audacieuse pour accroître le vote des jeunes, et par conséquent le vote de tous puisque les jeunes ne le restent pas toute leur vie.

En outre, nous croyons que l'obtention du droit de vote en démocratie ne devrait pas être quelque chose de banal. La légitimité de notre régime politique prend sa source dans l'action même de voter.

Nous avons mené plusieurs travaux, en particulier depuis trois ans, pour alimenter cette réflexion. À la demande du directeur général des élections du Québec (DGEQ), nous avons réalisé en 2011 une étude exploratoire et proposé une stratégie pour augmenter la participation des jeunes. Cette étude comprenait une revue de littérature et une consultation auprès de 200 jeunes anciens participants aux écoles d'été de l'INM, ces écoles de citoyenneté qui ont mobilisé, depuis dix ans, quelque 5 000 jeunes de 15 à 35 ans. Un atelier réunissant une cinquantaine de jeunes avec les deux directeurs généraux des élections (du Québec et du Canada) a permis, lors de l'école d'été de 2012, de confirmer les conclusions de l'étude de 2011.

Aux élections de 2012, l'INM a mené la campagne « 2 millions de X » qui visait à inciter les 2 millions d'électeurs de moins de 35 ans à voter à l'occasion du dernier scrutin provincial. Cette campagne comportait un volet Web (3 capsules vidéo avec des personnalités publiques - 135 000 vues) et un volet « débats électoraux avec les candidats locaux » (25 débats dans autant de cégeps situés dans 8 régions administratives et auxquels plus de 5 000 jeunes ont participé). Une campagne similaire, intitulée « 6 millions de X » a été articulée en 2013 dans le cadre des élections municipales pour inciter l'ensemble des électeurs québécois à se rendre aux urnes, dont les jeunes.

Dans le cadre d'une vaste démarche menée par l'INM pour réfléchir à notre démocratie (le « Rendez-vous stratégique de l'INM sur la démocratie et la participation citoyenne »), nous avons organisé un laboratoire sur la participation électorale aux paliers provincial et fédéral qui a réuni près de 20 experts et praticiens œuvrant dans ce domaine au Québec et au Canada. Les idées rassemblées dans la présente proposition ont été débattues dans le cadre de ce laboratoire même si elles ne faisaient pas l'unanimité. Des travaux supplémentaires seront envisagés pour réfléchir plus en profondeur à chacune d'elles.

Un « rite de passage civique » à l'école secondaire

La création d'un rite de passage civique passe inévitablement par une adhésion entière de la société aux objectifs poursuivis et, pour s'opérationnaliser, elle nécessite l'appui d'une institution publique reconnue. Actuellement, au moment de l'obtention du droit de vote à 18 ans, aucune institution ne peut rejoindre aisément l'ensemble des nouveaux électeurs. Abaisser le droit de vote à 16 ans prend ainsi tout son sens. En effet, l'obligation de fréquentation scolaire jusqu'à cet âge, fait de l'école secondaire l'institution toute désignée pour préparer les futurs électeurs à exercer leur rôle ainsi que pour souligner leur « passage civique ».

Au sujet de la préparation des futurs électeurs, la première action à mettre de l'avant est sans contredit l'éducation à la citoyenneté. Toutes les études démontrent qu'au-delà du sens du devoir, les jeunes votent s'ils sont intéressés par la politique et s'ils sont informés à son sujet. Ce sont là les 2^e et 3^e motifs expliquant pourquoi ils votent¹. Tous ne s'entendent cependant pas sur la manière de faire de l'éducation à la citoyenneté à l'école secondaire : approche transversale ou cours dédié obligatoire ? Les travaux d'Henry Milner (2010 et 2004) suggèrent d'aller dans le sens de la deuxième approche.

Les études comparatives de Milner démontrent que la participation électorale est plus forte dans les pays où le niveau moyen de connaissances politiques est élevé. Elles démontrent également qu'un cours dédié obligatoire à l'éducation civique peut faire la différence. Les exemples norvégiens et suédois sont éloquentes. Les taux de participation électorale générale avoisinent dans les deux cas 85 % et ceux des jeunes se situent au-dessus de 75 %. Il n'en a cependant pas toujours été ainsi.

Il y a quelques années les deux pays ont adopté des politiques publiques dont l'une des pierres angulaires a été l'instauration de cours obligatoires dédiés à l'éducation à la citoyenneté à l'école secondaire. Sorties éducatives, simulations parlementaires et de vote, étude des partis politiques et

¹ Gélinau, François et Ronan Teyssier. Le déclin de la participation électorale au Québec, 1995-2008. Chaire de recherche électorale et parlementaire, numéro 6 – août 2012, 53 pages. R. A. Malatest and Associates Ltd., *Enquête nationale auprès des jeunes*, Rapport, Élections Canada, septembre 2011, 65 pages. Blais, André et Peter Loewen, *Participation électorale des jeunes au Canada*, Élections Canada, janvier 2011, 30 pages. Milner, Henry. *The Internet génération : Engaged Citizens or Political Dropouts*, Tufts University Press, 2010, 294 pages. Milner Henry, *La compétence civique*, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 388 pages. Pammatt, Jon H. et Lawrence LeDuc, *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, Élections Canada, 2003, 75 pages.

de leurs programmes, rencontres avec des élus et des candidats et jeux de rôle sont quelques-uns des éléments caractéristiques des programmes d'éducation civique suédois et norvégien².

Pour le moment, le Québec a opté pour une approche transversale de l'éducation à la citoyenneté en faisant reposer sur l'ensemble de l'équipe-école la responsabilité de ce domaine de formation sans faire l'objet cependant d'une évaluation en soi. De plus, le programme d'histoire au deuxième cycle du secondaire comporte une compétence portant sur l'éducation à la citoyenneté³. Or, ce rattachement est loin de faire l'unanimité. D'un côté, on soutient qu'il y a incompatibilité entre enseignement de l'histoire et éducation à la citoyenneté⁴ et, de l'autre, on allègue que les professeurs d'histoire ne sont pas formés pour prodiguer un tel enseignement et qu'ils seraient nombreux à n'y faire point allusion en classe faute de temps.

Conséquemment, un cours obligatoire dédié à l'éducation à la citoyenneté à l'école secondaire s'impose. À ceux qui seraient tentés de répliquer que l'école ne peut répondre à toutes les problématiques sociétales, il faut répondre qu'il en va ici du fondement même de notre démocratie, de la cohésion même de notre société.

Au-delà du cours obligatoire dédié, qui n'occuperait qu'une seule année scolaire, pour créer l'habitude de voter chez les futurs électeurs, il importe d'offrir systématiquement à tous les élèves l'occasion de participer à une simulation de vote, et ce, à chaque élection.

Le droit de vote à 16 ans et un service civique

Qui dit « rite de passage civique », dit inévitablement consécration de l'obtention du droit de vote. En abaissant celui-ci à 16 ans, une initiative de cette ampleur devient possible puisque la très vaste majorité des nouveaux électeurs fréquente alors l'école secondaire. Le droit de vote est acquis dans un contexte où les jeunes suivent ou viennent de suivre un cours qui les prépare à voter en toute connaissance de cause. Ils sont accompagnés dans cette transition par des professeurs compétents et dédiés.

Dans le contexte scolaire, il devient possible de marquer symboliquement cet événement, à lui accorder collectivement une grande importance et à faire prendre conscience à l'individu concerné que ce passage n'est pas banal en démocratie. Si une élection a lieu cette année-là (qu'elle soit municipale, scolaire, provinciale ou fédérale, et avec les élections à date fixe, il serait possible d'articuler le calendrier pour qu'une élection ait lieu chaque année), tous les jeunes de 16 ans votent pour la première fois en même temps. Plus qu'un droit, le vote est le premier devoir et une responsabilité de tout citoyen.

Enfin, un rite de passage conduit généralement un individu d'un stade de vie à un autre. Puisque les études sur le comportement électoral des jeunes établissent une corrélation directe entre participation citoyenne et participation électorale, il importe donc d'encourager, de valoriser et de soutenir la première⁵. Ainsi, le « rite de passage civique » pourrait se conclure par la possibilité de participer à un

² <http://www.democracy-democratie.ca/content.asp?section=res&dir=rsrch/icevt&document=icevt&lang=f>

³ « Consolider l'exercice de sa citoyenneté à l'aide de l'histoire »

⁴ Gouvernement du Québec. Pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire. Document de consultation. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Novembre 2013, 23 pages.

⁵ Gélineau et Teyssier, 2012 ; Élections Canada, 2011 ; Blais et Loewen, 2011 ; Milner, 2010 et 2004 ; Pammatt et LeDuc, 2003.

programme de service civique volontaire. Un tel programme n'existe pas encore. Le gouvernement du Québec a cependant récemment proposé sa création⁶. Le programme Katimavik est ce qui, au Canada, se rapproche le plus d'un service civique.

Le service civique se veut une étape de vie d'une durée de six mois à un an permettant aux jeunes adultes de s'engager au service de leur communauté tout en recevant une forme d'allocation. Un tel programme existe depuis nombre d'années en Angleterre, aux États-Unis et en France. Une étude française démontre que les anciens participants sont plus ouverts, plus confiants et plus engagés que les autres jeunes. Le sentiment de pouvoir changer les choses, par exemple, est davantage ancré⁷.

Parce qu'il contribue à renforcer le tissu social, à développer l'engagement des jeunes adultes et à combattre leur sentiment d'impuissance, l'INM a appuyé très fortement la proposition gouvernementale de créer un programme de Service civique, mais propose de mener auparavant une étude de préfiguration afin que le programme prenne la couleur québécoise, tienne compte du contexte québécois, des autres programmes existants, etc.

Imaginons ce « rite de passage civique » : l'on confie à l'école secondaire le mandat d'encadrer ce rite, facilité par l'abaissement à 16 ans de l'âge où l'on obtient le droit de vote, et incarné dans un cours dédié obligatoire d'éducation à la citoyenneté en 3^e secondaire incluant une offre systématique à tous les élèves québécois du programme de simulation électorale « Électeurs en herbe », et ce, à chaque élection. L'école célèbrerait l'obtention du droit de vote. Ces efforts seraient complétés par un programme volontaire de service civique.

Vote obligatoire et scrutin proportionnel

Ce « rite de passage civique » prendrait tout son sens si le vote était désormais obligatoire. La loi crée la norme. La norme nouvelle est que le vote n'est pas qu'un droit, c'est un devoir et une responsabilité pour chaque citoyen. Comme c'est un devoir, l'apprentissage obligatoire à l'école de l'exercice de la citoyenneté coule de source. Une trentaine de pays⁸ ont adopté cette mesure qui s'avère efficace pour lutter contre l'abstention : les taux de participation électorale générale observés dans ces pays se situent généralement en haut de 80 %⁹.

Évidemment, à elle seule, une telle mesure ne règlera pas tous les problèmes liés à notre système démocratique. Celle-ci doit s'inscrire dans un plan d'action d'ensemble.

Au-delà de l'idée d'associer le vote à un devoir, l'un des arguments favorables à cette mesure est le suivant : en obligeant tous les citoyens à exercer leur droit de vote, on oblige les partis politiques à s'intéresser à tous les électeurs, en particulier ceux qui traditionnellement ne votent pas, dont les jeunes. Selon l'étude exploratoire produite par l'INM, une des raisons motivant l'abstention des jeunes est qu'ils ont l'impression que les partis politiques ne s'intéressent pas aux enjeux qui les préoccupent. De plus, la littérature démontre que les jeunes qui ont été contactés par un parti

⁶ Gouvernement du Québec. *Une génération aux multiples aspirations. Livre blanc sur la politique québécoise de la jeunesse*. Secrétariat à la jeunesse, p. 49.

⁷ TNS Sofres. L'impact du Service Civique sur ceux qui l'ont fait. Note synthèse, pour l'Agence du Service Civique, février- mars 2013, No 17RE57, 6 pages.

⁸ Le vote est obligatoire dans de nombreux pays ou régions dans le monde : Australie, Autriche, Belgique, Chypre, Grèce, Liechtenstein, Luxembourg, Canton de Schaffhouse (Suisse) et Turquie. Costa Rica, Brésil.

⁹ <http://michelvenne.inm.qc.ca/?p=64>

politique ou un candidat au cours de la campagne électorale sont plus susceptibles de voter. En rendant le vote obligatoire, on incite fortement les partis politiques à s'intéresser à tous les électeurs et non seulement à leurs « clientèles habituelles » et conséquemment à développer des discours s'adressant spécifiquement à eux et à chercher à les faire voter.

Rendre le vote obligatoire doit inévitablement s'accompagner de la possibilité de voter blanc. Ainsi, les citoyens désirant ne pas se prononcer gardent la possibilité de le faire. De plus, ajouter une telle possibilité au bulletin de vote permet de consigner formellement au registre cette option.

La réforme de notre mode de scrutin en y introduisant une part de proportionnalité est le cinquième moyen proposé pour favoriser une meilleure participation électorale. Il n'est pas question ici d'avoir un mode de scrutin purement proportionnel, mais plutôt un mode de scrutin mixte combinant les avantages des systèmes majoritaire et proportionnel afin de limiter les inconvénients de chacun.

Voici les arguments principaux qui ont été avancés par les jeunes interviewés dans notre étude pour appuyer une telle réforme. Le mode de scrutin actuel crée des distorsions. Premièrement, si on réside dans une circonscription qui est une « forteresse » d'un parti, un vote pour un autre parti n'est nullement pris en considération. Deuxièmement, si on réside dans une circonscription où la lutte entre deux candidats s'annonce serrée, on peut être tenté de voter stratégiquement plutôt que par conviction. Troisièmement, un vote pour un tiers parti n'est pas du tout considéré dans le système actuel. Enfin, la composition du parlement ne reflète pas la diversité réelle de l'électorat. Pour toutes ces raisons, plusieurs jeunes interviewés ont l'impression que leur vote ne fera pas la différence ce qui joue grandement sur leur motivation à se rendre aux urnes ou non.

La participation des jeunes, comme priorité nationale

L'abstention électorale des jeunes est un véritable drame. Le déclin de la participation aux élections générales s'explique d'ailleurs par la chute de celle des jeunes. Il nous apparaît donc impératif de réformer le système en place pour assurer une participation optimale et une véritable légitimité. Il nous apparaît aussi crucial de développer une stratégie globale, en partenariat avec tous les acteurs concernés, permettant aux jeunes de développer très tôt des compétences civiques et une meilleure compréhension du système démocratique dans lequel ils s'inscrivent. Rehausser la participation des jeunes à la vie démocratique devrait être une priorité nationale.